



Sav pompe a chaleur sur maison neuve

Par **stef76**, le **28/01/2015** à **09:29**

Bonjour,

Je suis nouveau membre, marié avec 3 enfants (9, 7, 4 ans).

En juillet 2013, nous prenons possession de notre nouvelle demeure.

Le système de chauffage est une pompe à chaleur sur plancher chauffant au RDC et à l'étage. Depuis maintenant plus de 8 jours elle est en panne !!! Le constructeur me renvoie sur son installateur, l'installateur me renvoie à son tour vers un technicien d'une société avec laquelle il travaille !!!

Il passe à la maison début semaine 4, il diagnostique la panne, une carte électronique.

Il passe commande de cette carte en SAV et Hier j'apprends que cette carte n'est pas dispo de stock !!! Commande chez le fabricant..... En Asie.

Donc à ce jour, je n'ai pas de date de prévision de réparation.

Comment faire pour mettre la pression au vendeur, installateur, fabricant, etc....

Le fabricant a des obligations sur la garantie, délai de réparation... pourquoi ne pas changer l'élément supérieur ?

A ce jour je me sens seul devant des sociétés complétement désinvoltes.

Que faire ? Constat huissier, expert ?

Merci pour votre aide.

Marc.

Par **moisse**, le **28/01/2015** à **11:37**

Bonjour,

Un constat d'huissier, qui va simplement constater que l'installation ne fonctionne pas.

Un expert de votre choix dont les conclusions ne sont pas opposables aux tiers.

Alors, soit vous disposez d'une protection juridique dans le cadre, ou hors cadre (banque par exemple) de votre assurance MRH et vous ouvrez un dossier sinistre.

Soit vous ne disposez d'aucune assistance, et vous devrez donc agir dans le cadre de la garantie de conformité.

Voir ici :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11094.xhtml>